

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine  
Service Acquisitions et Recherches  
12618

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Cession à l'euro symbolique à la Métropole Aix Marseille Provence d'un bâtiment vacant situé à Miramas.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est propriétaire d'un bâtiment occupant la parcelle cadastrée AM n°11, à Miramas, place des Baladins, ZAC de la Rousse, qui fut occupé par les services de la maison départementale de la solidarité.

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine des quartiers de la Maille I - Mercure, la Métropole Aix-Marseille-Provence sollicite la cession à titre gracieux de cette parcelle départementale qui accueillera, après démolition des locaux, la cour de l'école du groupe scolaire Jean Giono.

Les services de la maison départementale de la solidarité étant désormais installés dans de nouveaux locaux, le bâtiment est aujourd'hui vacant.

Compte tenu de la nature de ce projet d'intérêt général, la cession du bien par le Département à la Métropole pourrait être envisagée à l'euro symbolique non recouvrable.

Cependant, la démolition des locaux incombera à la Métropole qui en assurera la prise en charge.

Ce rapport ne comporte aucune incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

